

DOSSIER DE CANDIDATURE 2014 / 2020

VILLE DE TONNERRE AMIE DES ENFANTS



Unissons-nous pour les enfants



FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de la Ville.

La ville doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Ville amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville amie des Enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de la ville pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

Nom de la ville	Tonnerre
Prénom et Nom du Maire	Madame Dominique AGUILAR
Prénom et Nom du contact au Cabinet du Maire	Madame Audrey BOURIQUET
Téléphone	03.86.55.49.15
Mail	secretariat@mairie-tonnerre.fr
Adresse	Rue de l'hôtel de ville
Code postal	89 700
Prénom et nom de l'élu référent Ville amie des enfants	Madame Fatima-Zahra MOUSSAOUI
Titre	Déléguée Patrimoine et Développement Economique et Unicef
Téléphone	06.29.97.63.56
Mail	fatima-zahra.moussaoui@laposte.net
Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants	Madame Christine BURTIN LAUTHE
Titre	Directrice du Centre social
Téléphone	03.86.55.03.71
Mail	centresocial.tonnerre@yahoo.fr
Nom du responsable Communication de la ville	Madame Alexandra TOUZET
Téléphone	03.86.55.49.13
Mail	communication@mairie-tonnerre.fr



DIAGNOSTIC LOCAL

La politique sociale et éducative de la ville de Tonnerre s'inscrit dans la perspective de la solidarité entre les personnes, les générations et les quartiers. Elle s'adresse donc à l'ensemble des Tonnerrois-e-s. Son ambition est de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de renforcer la solidarité.

C'est en s'attachant à prendre en compte les besoins de tous et plus particulièrement, des enfants et des jeunes de la cité que l'action sociale permet à chacun-e de vivre dans la dignité, l'égalité et d'exercer ses droits fondamentaux.

La municipalité organise son action autour de ses différents services et grâce au travail en synergie avec les associations locales.

Le Centre social de Tonnerre intervient sur l'ensemble des activités sociales, éducatives et de loisirs de la ville. Il s'attache à renforcer le lien social et les initiatives citoyennes par la participation des habitant-e-s, jeunes et adultes, et la mobilisation de tous les acteurs du territoire.

Ville au patrimoine historique important et très ancien (Moyen-Âge et Renaissance), Tonnerre est la ville centre du canton de Tonnerre/Ancy-le-Franc dans l'arrondissement d'Avallon et appartient à la Communauté de communes *Le Tonnerrois en Bourgogne* qui regroupe 52 communes et 17 684 habitant-e-s.

Contexte socio-démographique et économique

La commune de Tonnerre se caractérise par une typologie urbaine au sein d'un territoire rural. Avec une diminution régulière de sa population (principalement la tranche 20-39 ans) depuis les années 2000 (5 440 habitant-e-s en **2004** - 5060 habitant-e-s en **2014**), liée à la fermeture de grosses entreprises et à la migration de familles avec enfants vers les communes avoisinantes, la ville a vu son chômage augmenter (**2004** : 16% ; **2014** : 24 % de la population active) et la part de sa population pauvre et précaire progresser (26% de la population).

Le bas niveau de qualification de la population en général et des jeunes en particulier, ainsi que le manque de mobilité de la population active qui travaille à près de 75 % préoccupent les institutions du territoire qui doivent en tenir compte pour établir leurs politiques sociale, économique et éducative.

Les familles monoparentales qui représentent 40% des familles allocataires de Tonnerre ont une moyenne de 2 enfants par famille. Dans 90 % des cas le chef de famille est une femme. 58% des familles monoparentales sont sans activité. Cette proportion est à noter sur la commune et doit retenir toute notre attention. Comme le montrent les études économiques et sociologiques, les familles monoparentales avec enfants risquent souvent de cumuler plusieurs difficultés sociales et économiques. De plus, ces études montrent que les enfants qui vivent dans ces foyers sont parmi les plus pauvres et les plus en difficulté de socialisation.

Répartie sur plusieurs quartiers, les populations jeunes et âgées sont en demande d'activités de loisirs (skate parc, patinoire, salle de spectacle pour les jeunes), d'emplois et de logement pour les jeunes adultes, et de services de santé et de lien social pour les plus âgées.

Contexte socioéducatif et sportif

Petite enfance

Pour répondre aux besoins des familles du territoire, en partenariat avec la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, un pôle Petite enfance « l'Ilot bambins » accueille depuis l'été 2013 une quarantaine d'enfants de moins de 4 ans.

Enfance

Les enfants d'âge primaire sont scolarisés dans trois quartiers de la ville : Les Lices, le Centre ville et les Prés hauts. Chaque site est doté d'une école maternelle et d'une école élémentaire totalisant 572 enfants scolarisés sur la ville à la rentrée 2015/2016.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville a mis en place les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à la rentrée 2014/2015. Gratuites, elles sont fréquentées à la rentrée 2015/2016 par 60% des enfants en maternelle et 70 % des élèves d'élémentaire dans les écoles de Tonnerre.

Un système d'accueil périscolaire le matin (de 7h30 à 9h), un service de restauration le midi, un accompagnement à la scolarité le soir jusqu'à 18h30, ainsi qu'une garderie permettent de répondre aux attentes des familles qui travaillent ou qui en ont besoin.

Durant les vacances scolaires, un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) est proposé aux enfants à partir de 3 ans et aux jeunes à partir de 11 ans, dont les tarifs tiennent compte des quotients familiaux.

Jeunes

Le collège Abel Minard qui regroupe 558 jeunes du territoire a inauguré ses locaux rénovés en 2015. Inscrit sur la plateforme du décrochage scolaire, il multiplie les actions auprès des jeunes et des parents en partenariat avec le Centre social, les associations et le CLSPD de Tonnerre.

Situé en centre ville, près de la gare, de la Médiathèque et du Pâtis, le lycée Chevalier d'Eon accueille 634 externes et internes sur 5 sites différents. Membre du CLSPD et soutenu par la communauté, le lycée reste attentif à la bonne cohabitation entre jeunes et habitant-e-s du centre ville aux heures d'affluence (départ et arrivée des 18 bus) et aux temps de pause de la journée. L'installation d'un foyer des élèves ouvert toute l'année à l'intérieur du lycée est prévue par le lycée.

Equipements culturels et sportifs

Les équipements culturels et sportifs sont nombreux et accessibles par des tarifs ajustés et des tickets loisirs fournis par la CAF.

- Deux gymnases, une piscine, deux stades, un terrain de rugby et un terrain de football, des terrains de tennis (un Club house), un plateau sportif, un terrain de MotoCross, un stand de tir à l'arc, un boulodrome, un stand de tir sont mis à la disposition des sportifs qui peuvent y pratiquer près de 26 activités différentes tout au long de l'année.

- Un cinéma-théâtre récemment labellisé Art et Essai à la programmation éclectique et son cinéclub ; une médiathèque Coeurderoy en centre ville inaugurée en décembre 2012 (2, avenue de la gare), et ses rayonnages de livres pour enfants et jeunes, son Espace multimédias ; un Conservatoire de Musique et de danse à rayonnement intercommunal ; un Hôtel-dieu « Hospice Marguerite de Bourgogne » qui offre un espace d'expositions et un musée ; des salles polyvalentes (dont celle située dans le Centre social qui peut être louée les fins de semaine pour des fêtes familiales, des AG d'association, etc.), un Pâtis, vaste espace arboré près de la gare, où s'organisent des manifestations telles que la Foire de Tonnerre (dernier week-end d'août), un Forum de la Jeunesse (tous les deux ans), des rassemblements sportifs, un espace jeux pour les petits, un kiosque à musique, etc.

Orientations de la Ville

Les élu-e-s de la ville de Tonnerre ont axé leur politique Enfance – Jeunesse en mettant l'accent sur

- la participation des jeunes aux différentes instances qui les concernent (Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), Fais-ton choix, bouges toi !, enquête au collège, etc.),
- leur bien-être et leur développement (D'Qual, périscolaire, NAP, activités sportives, médiathèque, etc),
- ainsi que sur leur valorisation et la reconnaissance de leurs Droits (CIDE, Semaine de l'Enfant et de la Famille, ALSH, fresques dans les quartiers, débats, Accompagnement à la scolarité, etc.).

Pour cela, la ville a choisi de **développer le soutien à la parentalité et de favoriser le développement des enfants et des jeunes** et demandé à ses services de :

- Poursuivre le travail d'accompagnement des familles dans leur démarche d'acquisition de compétences parentales, en les impliquant dans toutes les étapes du processus d'éducation,
- Diversifier les espaces de parole par des rencontres entre parents, des parents avec des enfants, afin qu'ils y trouvent un appui, une écoute et un échange entre parents, accompagnés en cela par des professionnel-le-s et des bénévoles,
- Susciter la participation des pères, des mères, des grands-parents et des autres membres de la famille dans la recherche de réponses adaptées à leurs situations,
- Développer les compétences et les capacités des enfants et des jeunes afin d'élargir leurs potentiels de réussite et d'épanouissement personnel,
- Participer à l'ouverture culturelle des publics jeunes par tous les moyens et dans toutes les activités afin d'élargir leurs connaissances et leur tolérance,
- Soutenir la participation des enfants et des jeunes dans leur implication sur le territoire et leur permettre de vivre pleinement leur citoyenneté,
- Assister les enfants et les jeunes dans leur démarche vers l'autonomie, en les accompagnant dans la réalisation de projets, en partenariat avec les structures éducatives, d'insertion, de formation et d'animation du territoire.

Ville Amie des enfants : un soutien et un encouragement

Pour toutes les raisons citées précédemment mais aussi pour nous inviter à aller toujours plus loin, toujours plus haut, toujours plus fort dans la reconnaissance des droits de l'enfant, la ville de Tonnerre demande que le renouvellement de sa candidature soit étudiée avec attention et bienveillance. Ville centre d'un territoire en grandes difficultés, elle puise dans son engagement de **Ville amie des Enfants** l'élan et le soutien dont elle a tant besoin pour poursuivre sa politique en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles.



Madame le maire,

Dominique Aguilar

PROGRAMME D' ACTIONS

En réponse au diagnostic établi par la Ville sur la réalité de l'enfance et de la jeunesse sur son territoire, à l'analyse de cette réalité multiple, à l'identification des besoins, attentes, et manques de cette population, la Ville et l'UNICEF France proposent qu'un certain nombre d'actions, de services et de réponses soient mis en place sur la durée de la convention dans les espaces de progrès suivants :

Thématiques identifiées comme prioritaires par la collectivité et l'UNICEF France :

- Fiche 1 – Le bien-être des enfants dans la ville et leur qualité de vie
- Fiche 2 – La non-discrimination, l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté
- Fiche 3 – La participation citoyenne des enfants et des jeunes
- Fiche 4 – La sécurité et la protection
- Fiche 5 – La parentalité
- Fiche 6 – La santé, l'hygiène et la nutrition
- Fiche 7 – La prise en compte du handicap
- Fiche 8 – L'éducation
- Fiche 9 – Le jeu, le sport, la culture et les loisirs
- Fiche 10 – L'engagement pour la solidarité internationale

BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

Eloignés du centre-ville les habitant-e-s des quartiers des Lices et des Prés hauts disent avoir le sentiment de ne pas faire partie intégrante de la ville. Pour y pallier, un système de bus, permet aux enfants de ces quartiers éloignés d'accéder aux différentes activités proposées par le Centre social, les associations sportives et les espaces culturels. Le projet « fresque » qui est proposé aux enfants et aux jeunes des quartiers est issu de leurs demandes d'agir, de s'exprimer et, en valorisant leur quartier, de se valoriser eux-mêmes.

Le mieux-être des enfants et des familles se retrouve dans le D'Qual dont l'évaluation 2012/2015 a permis de mesurer le chemin parcouru et les actions réalisées ainsi que celles qui restent à entreprendre.

Le D'QUAL

Le 8 février 2012, la signature du Contrat de Qualité entre la CAF, la MSA, la DDCSPP et la ville de Tonnerre a donné lieu à une amélioration de la qualité de l'Accueil péri et extra scolaire dans différents domaines. Le contrat a été reconduit en 2015 par le Centre social et ses secteurs Enfance et Jeunes.

L'objectif de cette démarche est de valoriser la qualité des structures et d'accompagner une dynamique de recherche d'amélioration permanente par un référentiel qualité et par un accompagnement des acteurs de terrain.

A Tonnerre, un des objectifs prioritaires est de favoriser la participation des parents dans le cadre du CLAS et ceci en prévention du décrochage scolaire. Des outils ont été créés afin de mettre l'enfant en situation d'évaluation individuelle et collective. Cette évaluation est suivie d'une rencontre trimestrielle entre les parents, l'enfant et l'animateur afin de repositionner le parent dans son rôle d'éducateur.

Projet fresque

Aux vacances d'automne 2015 a eu lieu un projet « Fresque des Prés Hauts » au Centre social.

L'objectif de ce projet était de faire participer enfants et jeunes à l'amélioration de la vie de leur quartier : une manière de valoriser un quartier par une belle et grande réalisation collective dont les enfants sont les acteurs. Pour cela, il a été fait appel à des associations spécialisées dans le graffiti ou à des professionnels capables de mener des ateliers collectifs et éducatifs.

Ces ateliers graffs devraient avoir lieu 2 fois par an et devraient permettre d'aborder des thèmes impulsés par les enfants, les jeunes et les habitant-e-s du quartier.

La première réalisation du projet a eu lieu dans le quartier des Prés Hauts. Chaque année un nouveau quartier sera choisi afin de réaliser une fresque sur un mur d'immeuble.

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

Les enfants de moins de 18 ans représentent 30 % de la population de Tonnerre. Un quart d'entre eux vit sous le seuil de pauvreté et est issu 2 fois sur 3 d'une famille monoparentale. L'ouverture d'une classe de « Toute petite section » pour les enfants de 2 ans dans le quartier des Prés Hauts permet à une quinzaine d'entre eux de se socialiser et d'acquérir le langage, ce qui facilite leur intégration.

Chaque année et avec toujours plus de succès, l'association Ribambelle organise des Bourses aux vêtements et aux jouets dans la salle polyvalente de Tonnerre à des moments charnières de l'année. Le Centre social qui remplit sa mission de « réduction des inégalités », avec ses différents ateliers tout au long de l'année innove désormais avec « Truc et Troc ».

Truc et Troc



Le principe général est de mettre en relation les personnes pour leur permettre d'échanger des objets sans tenir compte de leur valeur. Aucune notion d'argent n'apparaît, c'est un simple échange.

Cette action a lieu plusieurs fois dans l'année lors de différentes manifestations organisées par le Centre Social. Elle aura notamment une dimension spéciale lors de la fête des quartiers : elle sera particulièrement destinée aux échanges de jouets, livres, articles de loisirs entre les enfants. Ces derniers vont pouvoir faire plaisir à d'autres et se faire plaisir sans qu'aucune notion d'argent n'entre en compte.

Ribambelle

Association tonnerroise qui organise depuis 1999 des bourses aux vêtements et aux jouets 3 fois par an pour les enfants et leurs parents. Les prix y sont plus qu'abordables et chacun peut y déposer ce qui ne lui est plus utile mais qui le sera pleinement pour d'autres ! C'est un moyen pour les parents d'acheter des livres, des jeux éducatifs et même du matériel de puériculture à moindre coût.

PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENT-E-S

En 2010, le 1^{er} Forum de la Jeunesse de Tonnerre dont l'ambition était de donner la parole aux jeunes, de leur permettre de s'exprimer par le break dance, le graff, le sport, la musique, etc. a été suivi de deux autres en 2011 et 2013. A chaque fois, la rencontre en plénière ou en commissions entre le Conseil Municipal des Jeunes et les élu-e-s adultes a permis de faire entendre cette parole, de la relayer et, dans certains cas, de la transformer en actions. Aujourd'hui encore, il nous faut questionner les jeunes et mesurer leurs attentes et leur degré de satisfaction sur leur environnement et leur bien-être. En multipliant les moyens et les occasions de donner la parole aux jeunes, nous leur offrons la possibilité de développer leur esprit critique et d'augmenter leur autonomie.

Tonnerre de piste



Réalisation d'un jeu de piste à destination des enfants et des jeunes, habitants du Tonnerrois ou touristes de passage, qui leur permette de découvrir Tonnerre de manière ludique.

Un groupe de jeunes de Tonnerre va se constituer et concevoir ce jeu de piste durant plusieurs mois. Il va participer à des séances de découverte de la ville avec les guides de l'Office de Tourisme de Tonnerre. Tous les aspects de la ville seront visités : patrimoine historique, arts urbains, lieux sportifs et culturels, espaces de loisirs, lieux de rencontre, ...

Conseil Municipal de Jeunes

Un groupe de jeunes collégiens a été élu fin 2014 pour 2 ans au Conseil Municipal de Jeunes (CMJ).

Ce conseil est un lieu d'apprentissage de la démocratie. Il permet aux jeunes d'être entendus par les adultes à qui ils peuvent communiquer leur perception, leurs difficultés, leurs rêves.

Il constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif. Il apporte une connaissance de la vie locale et des institutions et peut permettre l'orientation de la politique jeunesse municipale.

La volonté des élu-e-s de Tonnerre est bien ici de créer un espace de dialogue tout en faisant vivre aux jeunes une éducation civique active.

Questionnaire ados



Sur proposition du CMJ, une enquête va être distribuée en 2016 à des jeunes collégiens et lycéens de Tonnerre.

Celle-ci doit permettre de recueillir les idées et les propositions de la jeune population en matière d'amélioration de son environnement, de lui permettre d'exprimer ses critiques et, par ce questionnaire, de faire connaître les idées du CMJ et sonder si elles conviennent.

Les jeunes souhaitent que ce questionnaire soit distribué avant fin 2015 afin d'avoir le temps d'analyser les réponses et de prendre en compte les opinions, et ceci afin d'être le plus représentatif possible.

La Junior Association



Création d'une *Junior Association* par 10 jeunes Tonnerrois afin de finaliser un projet de départ en vacances. Leur demande initiale était de partir plus loin et plus longtemps que les camps proposés habituellement par le Centre social (4jours/3nuits).

Accompagné par les animateurs-trice du Secteur Jeunes, ces filles et ces garçons âgés de 15 à 17 ans se sont donc investis pendant 7 mois pour préparer leur départ en vacances : 8 jours à Cerbère, dans les Pyrénées Orientales.

Et grâce à leur statut de Junior Association, ils ont pu faire un lever de fonds (vente de crêpes sur le marché, vide grenier,..) afin de financer leur projet spécifique de journée à Barcelone.

Ce projet abouti, ces jeunes ont désormais l'envie de partir encore plus loin (cf projet séjour européen).

La Tonnerroise de l'Égalité et de la Solidarité

L'objectif de cette action est :

- d'associer aux valeurs de solidarité et d'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les valeurs sportives de respect, d'entraide et d'effort,
- de proposer un espace de rencontre intergénérationnelle et interculturelle,
- de mettre en valeur les actions de prévention, de solidarité et d'égalité menées par les associations du territoire.

Différents parcours sont proposés dans les rues de Tonnerre en marchant, courant, ou en roller. Ouvert à tout âge, en famille ou avec des ami-e-s. Sans but compétitif, les inscriptions se font en binôme à parité femme – homme. Les participant-e-s doivent s'acquitter d'un droit d'inscription d'1 € minimum par personne. La somme collectée est redistribuée par tirage au sort à une association de solidarité présente dans le Village de la Solidarité.

A l'issue de la course, un buffet/déjeuner est proposé gratuitement à tous les participant-e-s. Une aire de jeu gonflable pour les petits est mise à disposition durant la course. Des stands sont mis à disposition des associations pour constituer le **Village de la Solidarité**. En 2016, un parcours et une récompense spéciale enfant seront proposés.

SECURITÉ ET PROTECTION

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – CLSPD de Tonnerre s’est doté de 3 comités dont ceux relatifs à la « Jeunesse et prévention de la délinquance », aux « Violences intra familiales et aides aux victimes » et à la « Tranquillité publique et incivilités ». Ces comités regroupent les partenaires du territoire ainsi que ceux qui tiennent des permanences ou interviennent à différentes occasions sur Tonnerre. Lieu d’échange d’informations, le CLSPD de Tonnerre est avant tout un creuset d’actions et de formations qui répondent aux besoins du territoire : STOP Violence pour les violences intra familiales ; STOP Addict pour prévenir ou apporter de l’aide aux consommateurs de psychotropes ; Conseil des Droits et des Devoirs des Familles – CDDF (le seul sur le département) qui rappelle la loi et les obligations parentales, ...

Le décrochage scolaire que le collège a mis en évidence lors d’un comité est le prochain sujet de réflexion et d’action du comité « Jeunes et prévention de la délinquance ».

La Marche exploratoire est un « outil » adaptable à des publics différents qui veulent mettre en évidence une problématique de sécurité dans leur environnement.

Marche exploratoire

Munis d’un carnet d’enquête, des jeunes du CMJ ont fait le parcours domicile – collège, à pieds afin de repérer tous les endroits où ils ne se sentaient pas en sécurité en tant que piétons.

Les jeunes ont ainsi pu observer et analyser les atouts et faiblesses de l’espace urbain qu’ils empruntent quotidiennement et renforcer ainsi leur légitimité sur cette thématique de sécurité.

Cette action a lieu en quatre temps : une première marche de jour, une seconde marche de nuit pour être au plus près du quotidien des jeunes, une phase d’analyse des différentes constatations effectuées sur le terrain et enfin une discussion sur les moyens d’améliorer la sécurité.

Tout ce travail a fait l’objet d’une synthèse présentée aux élu-e-s adultes lors d’une plénière.

Les jeunes ont ainsi réellement développé leurs capacités d’autonomie en leur permettant d’être des acteurs locaux.

PARENTALITÉ

Les réalités familiales contemporaines sont multiples et complexes. On ne peut plus parler aujourd'hui de **la** famille, mais bien plutôt **des** familles, compte tenu de la diversité de leurs formes et de leur fonctionnement.

Le soutien à la parentalité représente un enjeu important en matière d'accompagnement des familles. Il n'est pas simple de sensibiliser les familles et de les rendre actrices de ce lien de co-éducation, entre parents et professionnels, basé sur une relation de respect et de confiance.

Les professionnels en relation avec les parents ne peuvent que constater l'importance des facteurs liés aux revenus, à l'emploi ou à l'absence d'emploi, aux conditions de travail de ces parents, au logement familial, aux moyens de communication, à la présence, l'absence et l'accessibilité des équipements et services publics dédiés aux enfants et aux jeunes.

Nos projets visent à remettre au centre du projet éducatif le parent ou encore à créer des espaces et des occasions de rencontre et de dialogue entre parents et entre parents et professionnels pour le mieux être de l'enfant.

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Ni simple étude du soir, ni garderie périscolaire, ni accueil de loisirs, l'accompagnement à la scolarité vise avant tout à contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes.

Ce dispositif de la CAF, organisé par le Centre social, vise à proposer à tout enfant et tout jeune l'aide et l'appui dont il a besoin pour sa réussite scolaire.

Les enfants et les jeunes s'inscrivent au CLAS parce que les parents maîtrisent mal la langue française, parce qu'ils n'ont pas le niveau d'étude nécessaire ou encore parce qu'ils ne se sentent pas capable, pour des raisons diverses, d'aider leur enfant à faire ses devoirs.

Un entretien initial est fait avec le jeune, ses parents et l'équipe encadrante avant toute inscription, et ce afin de cerner les besoins du jeune, ses motivations ainsi que celle des ses parents. L'accent est avant tout mis sur la réalisation des devoirs mais également sur l'ouverture culturelle (panneau actualités, atelier débat, atelier culinaire, jeux de sociétés, etc.).

Café des parents

Durant les vacances scolaires, chaque matin de 8h30 à 9h30, la responsable du secteur Familles du Centre Social accueille les parents qui viennent déposer leur enfant dans la structure. Autour d'une table, non loin de l'espace de jeux des enfants, un café leur est proposé. C'est un temps qui permet de parler de l'enfant, des activités de sa journée de faire un relais vers les animateurs ou présenter d'autres activités du Centre Social. C'est surtout une possibilité donnée aux parents d'identifier une personne disponible pour les écouter et qui peut répondre à certains besoins en termes de parentalité.

Etre Parent en Toute Petite Section



Une action nouvelle sera mise en place en 2016 en concertation avec les partenaires travaillant autour de la parentalité sur notre territoire (Conseil départemental, CAF, Pôle petite enfance, Education nationale). Elle s'adresse aux parents dont au moins un enfant est scolarisé en toute petite section TPS. Lors de l'inscription à l'école, il est proposé aux parents de participer à 5 temps d'échange, au sein de la structure scolaire, au cours de l'année scolaire, abordant différentes thématiques concernant l'enfant : le sommeil, l'accompagnement dans la scolarité, l'alimentation (un goûter équilibré), les rythmes de vie, le jeu, etc.

En concertation avec les enseignant-e-s et en fonction des attentes des parents, les thématiques seront adaptées aux besoins diagnostiqués. Un groupe de professionnel-le-s animera la séance avec les parents. La 1^{ère} réunion de travail et de préparation est programmée en décembre 2015. Les objectifs généraux seront définis à cette occasion.

SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

Alors que l'on entend parfois parler d'une uniformisation des habitudes alimentaires, il semblerait que les différences sociales persistent. La majorité des familles accueillies dans les ateliers « Cuisinez malin » organisés une fois par mois au Centre social expriment le besoin d'être accompagnées, informées, guidées en parallèle de l'aide alimentaire. L'animatrice CESF propose des menus complets inférieurs à 2 euros qui valorisent les aliments distribués, de saison mais dans tous les cas cuisinés sur place. Cette démarche est celle qui a présidé à la mise en place des ateliers NAP en y ajoutant la dimension d'ouverture internationale et donc de découverte pour les enfants.

Campagne d'information sur la vaccination

Chaque année une infirmière du Service de Santé Publique d'Auxerre vient rencontrer les usager-e-s du Centre Social (Ateliers socio linguistique, couture, cuisine, création, etc.) pour présenter les avantages de la vaccination. La date d'une séance gratuite leur est communiquée en fin d'intervention. Cette séance est aussi destinée aux enfants et aux jeunes.

NAP cuisine

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaire, la ville de Tonnerre propose depuis septembre 2014, coordonnées par le Centre social, des activités diverses et variées dont des « ateliers cuisine ».

Ces ateliers ont pour objectif de faire connaître aux enfants des recettes et des saveurs de différents pays (Turquie, Maroc, France, Espagne, etc.) durant 1 cycle (environ 7 semaines). Un livre de recettes est créé en tout début de cycle afin d'y introduire les recettes abordées. Ce livre est ensuite distribué à chaque enfant qui, rapporté à la maison peut le partager avec sa famille et refaire les recettes.

HANDICAP

Dans le cadre des activités extra et péri scolaires, le Centre social accueille des enfants porteurs de handicap. Pour ce faire, un Projet d'Accueil Individuel (PAI) est écrit avec le parent, le médecin référent de l'enfant et la directrice du secteur Enfance au moment de son inscription. Il permet d'accueillir au mieux l'enfant en prenant en compte ses difficultés et favorise un aménagement de l'espace propice à son accueil et une adaptation des activités à ses capacités.

A l'école, au Centre de loisirs, au sein des Associations sportives, une réflexion est menée pour permettre à chaque enfant, selon son handicap, de bénéficier des services, des activités et des espaces de la Ville.

La mairie a été rénovée en 2012/2013 afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées dans son bâtiment. Un ascenseur, des sanitaires ont été mis en place.

EPMS (Etablissement Public Médico Social)

L'institut fournit un enseignement et une éducation adaptée sous la forme d'un projet individualisé auprès d'enfants et d'adolescents en situation de handicap mental. Partenaire de différentes activités du Centre Social (Semaine Bleue, CMJ), il est également pleinement investi dans le Festival Handy'Art qui a lieu chaque année à Tonnerre. Les différentes animations, mises en place durant ce Festival ont pour objet de créer ou de susciter des rencontres, des échanges entre les personnes en situation de handicap, leurs familles, les professionnels du handicap, les professionnels du monde culturel et le grand public.

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

L'objectif de ce dispositif est de proposer à tout enfant l'aide et l'appui dont il a besoin pour la réalisation de ses devoirs, accompagnement qu'il ne peut pas trouver chez lui. Un certain nombre d'enfants scolarisés en classes de « CLIS » (Classes pour l'inclusion scolaire) bénéficient de cet accompagnement.

Les enfants de « CLIS » sont reconnus porteur d'un handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le Centre social, porteur du CLAS, fait appel à des bénévoles ayant un niveau bac, pour favoriser la mise en place de plusieurs petits groupes de travail afin de répondre de façon individuelle aux besoins des enfants.

ÉDUCATION

Afin de répondre à un des sous-objectifs des orientations de la Ville qui est de « *Participer à l'ouverture culturelle des publics jeunes par tous les moyens et dans toutes les activités afin d'élargir leurs connaissances et leur tolérance* », à l'occasion de la célébration de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, chaque année le secteur Jeunes du Centre social se penche à sa manière sur un des articles de la Convention. C'est l'occasion pour ces jeunes de s'ouvrir à un sujet de société, d'y être sensibilisé et de l'exprimer au travers d'un média qui les met en valeur.

Court métrage CIDE

Chaque année, pendant les vacances d'automne, le Secteur jeunes de Tonnerre réalise avec un groupe de jeunes 10 à 12 jeunes, un court métrage pour sensibiliser à un des droits fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Cette vidéo est ensuite diffusée au cinéma de Tonnerre lors de la Semaine de l'Enfant et de la Famille, organisée par le Centre social pour la Ville de Tonnerre.

Phase de sensibilisation, écriture du scénario, tournage, les jeunes sont au maximum investis dans cette action (excepté le montage).

JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

Petite ville située dans le milieu rural, la ville de Tonnerre s'est dotée au fil des années et des besoins de nombreux équipements sportifs, éducatifs et de loisirs. Une politique d'accès au cinéma avec le « Pass'cinéma » qui donne droit à des places à tarif réduit, les tickets loisirs qui permettent aux familles de réduire le coût des adhésions aux associations sportives et la grille des tarifs périscolaire définie selon le quotient familial, la gratuité des NAP qui, permet à 60 à 70 % des enfants scolarisés sur Tonnerre de bénéficier d'activités sportives, culturelles et ludiques qu'ils n'auraient pas la possibilité de pratiquer sont autant de possibilités offertes aux enfants et à leur famille de participer à la vie locale . La toute nouvelle médiathèque située au cœur de la ville est un lieu de rencontre pour les jeunes avec son espace multimédias, ses revues et livres pour la jeunesse.

Activités du Secteur Enfance

- Camp : Chaque été, les animateurs organisent un mini séjour de 4 jours et 3 nuits dans un camping sous tentes. L'objectif de ce séjour est de favoriser le vivre ensemble tout en conciliant la découverte d'un territoire inconnu et la pratique d'activités nouvelles, qu'elles soient sportives ou culturelles.
- Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : L'objectif des NAP sur la ville de Tonnerre est d'offrir à chaque enfant la possibilité de découvrir une multitude d'activités sportives, culturelles, d'expressions organisées dans les différentes structures de la ville : gymnase, piscine, Centre social, écoles, cinéma.

Toutes ces activités sont encadrées par des animateurs du Centre social, des éducateurs sportifs et des professionnels du monde du spectacle.

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : Chaque période de vacances scolaires donne l'occasion aux animateurs de travailler sur un projet d'animation qui favorise le vivre ensemble par le biais d'activités sportives, culturelles, créatives, d'expression mettant en avant, entre autre, le développement des 5 sens de l'enfant. Le jeu, le sport collectif, la création culinaire ou artistique sont autant de possibilités qui sont offertes du fait des nombreuses installations de la Ville.

Académie de Musique de Tonnerre début Juillet

Chaque année, dès le début des vacances d'été, la commune de Tonnerre organise un stage de musique à destination des élèves des écoles de musique du territoire, durant une semaine. Les élèves sont hébergés dans l'internat du lycée Chevalier d'Eon.

L'activité des enfants se décompose de la manière suivante :

- musique de chambre, orchestre, animations musicales, travail personnel, travail par pupitre ;

- animations diverses proposées par des animateurs diplômées.

En soirée, divers concerts sont organisés dont ceux donnés par les stagiaires, par les professeurs, et par l'orchestre d'harmonie de la ville de Tonnerre.

Le but de cette académie de musique est de favoriser les échanges entre les enfants de différentes origines géographiques et de faire le lien avec le conservatoire du Tonnerrois puisque de nombreux stagiaires en sont issus.

Une nouvelle politique tarifaire attractive vient d'être mise en place afin de favoriser l'accès des enfants issus de familles nombreuses :

- aide de 20 % accordée sur la deuxième inscription d'un même foyer ;
- aide de 30 % accordée sur la troisième inscription d'un même foyer ;
- aide de 40 % accordée sur la quatrième inscription d'un même foyer.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Jumelée avec l'Irlande, l'Allemagne et la République Tchèque, la ville de Tonnerre a développé des échanges qui concernent aussi bien les enfants, les jeunes que les adultes.

Echanges scolaires, stand durant la Foire annuelle, voyages d'habitant-e-s vers une des destinations ouvrent sur l'Europe, l'Internationale et la rencontre de l'autre.

Les films projetés à l'occasion de la CIDE, concernant un des articles de la Convention, sont une occasion de plus d'élargir les connaissances de chacun-e.

Séjour européen

Suite à leur projet de vacances à Cerbère réussi, la majorité des jeunes accompagnés de quelques nouveaux, vont en 2016, s'investir sur un autre projet de départ en vacances mais cette fois ce sera en Europe. Echanges et rencontres seront le fil conducteur de ce projet. Les droits de l'enfant (en partenariat avec l'Unicef) et la prise en compte des attentes et besoins du jeune dans le pays visité renforceront la dimension partage et rencontre.

Ce projet aura sûrement lieu en République Tchèque, la ville de Tonnerre étant jumelée avec Dobris, à 50 km de Prague.

Les jeunes devront une nouvelle fois s'investir de A à Z dans ce projet, en étant bien conscient qu'une levée de fonds bien supérieure sera nécessaire et qu'une difficulté de plus apparaîtra : la barrière de la langue. Ces différents aspects sont déjà dans les préparatifs et font partie de la rencontre.

DOSSIER DE CANDIDATURE
Ville de Tonnerre
Amie des enfants

Convention liant l'UNICEF France et la Ville de Tonnerre



CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

La Ville de Tonnerre représentée par son Maire, Madame Dominique AGUILAR

Ci-après dénommée la ville de Tonnerre, Rue de l'hôtel de Ville 89700 Tonnerre

D'une part,

Et

Le Comité français pour l'UNICEF, dont le siège est situé à PARIS 6ème, 3 rue Duguay Trouin, représenté par sa Présidente, Madame Michèle BARZACH,

Ci-après dénommé « l'UNICEF France »

D'autre part,

Ci-après collectivement désignées par les « Parties » et individuellement par la « Partie ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les parties ont convenu d'établir un partenariat en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité sous le titre de « Ville, amie des enfants ». Cette initiative a été lancée en 2002 par l'UNICEF France, en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF), qui consacre et soutient l'implication des communes au service des enfants et des jeunes et de l'éducation à la citoyenneté.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local : il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité.

A cette fin, une ville amie des enfants développe des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et, les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Ville et l'UNICEF France afin d'inscrire durablement et développer la démarche « Ville amie des enfants » dans le temps et dans le territoire.

Les parties ont donc décidé de formaliser leur initiative commune dans cette convention.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS UNICEF France

Dans le cadre de la présente convention, l'UNICEF France s'engage à :

- dégager les moyens nécessaires à l'organisation de l'initiative « Ville amie des enfants » à travers notamment la mobilisation de ses représentants bénévoles locaux ;
- apporter le concours de son expérience internationale de « Ville amie des enfants » à partir des études du Centre international de recherche de l'UNICEF et des programmes de même nature développés à l'étranger ;
- créer et animer un Comité de suivi réunissant les partenaires, des représentants des Villes amies des enfants et des représentants bénévoles locaux ;
- publier des rédactionnels ou des reportages faisant la promotion de la démarche dans différents supports de communication tels que : le numéro annuel de 32 pages, *Droits en actions* : la newsletter mensuelle (6.700 abonnés) Ville amie des enfants ; le site Internet www.villeamiedesenfants.fr (30 840 visiteurs annuels), qui font la promotion des bonnes pratiques des collectivités... ; le site Internet www.unicef.fr ainsi que ses pages et fils d'actualité dans les réseaux sociaux ; ou tout autre support de communication non existant à ce jour.
- mettre en place des outils d'échange en réseau permettant la mutualisation d'expériences et de bonnes pratiques entre villes amies des enfants (tableaux de bord, recueils de bonnes pratiques, évaluations budgétaires spécifiques dans le domaine de l'enfance, réunions thématiques du réseau en régions ou à Paris) ;
- renforcer les relations des services de la Ville et de l'UNICEF France afin de mutualiser l'expertise (invitation systématique du référent Ville amie des enfants ci-après nommé référent VAE de la Ville, aux réunions annuelles Villes amies des enfants, et le cas échéant au Comité de suivi, les sessions de formation, les réunions thématiques...);
- mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de leurs politiques locales en direction 0/18 ans (guide, dossier de candidature et tableau de bord) ;

- mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de l'exercice des droits de l'enfant sur son territoire (consultation de 6/18 ans) ;
- organiser une rencontre annuelle « Ville amie des enfants », proposant le cas échéant, conférences, tables rondes et remise du titre aux nouvelles communes participantes ;
- un outil de formation à la démarche Ville amie des enfants à destination des élus et agents municipaux ;
- des ateliers de plaidoyer et des outils pédagogiques destinés à sensibiliser enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde ;
- un réseau reconnu, dynamique et porteur dont les bonnes pratiques sont partagées.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

- promouvoir l'appellation « Ville amie des enfants » auprès des élus, des agents et des habitants de la collectivité ;
- encourager l'émergence, sur son territoire, de projets favorisant la politique de l'enfance et mettant au cœur de la démarche les droits de l'enfant, le civisme et la citoyenneté, et contribuer à l'échange national d'expériences au sein du réseau Ville amie des enfants ;
- permettre la représentation de l'UNICEF France pour promouvoir le développement de l'initiative Ville amie des enfants dans ses instances de concertation ou commissions de travail en lien avec la place de l'enfant et du jeune dans la Cité ;
- renforcer les relations des services de la Ville et de l'UNICEF France afin de mutualiser l'expertise et promouvoir l'action locale en faveur de l'enfance et des Droits de l'enfant ;
- préconiser la formation des élus et des agents à la CIDE et à la compréhension du partenariat avec l'UNICEF France ;
- mettre en place un outil d'évaluation permettant de mesurer les progrès réalisés par la collectivité au cours du mandat ;
- désigner un référent administratif légitimé au sein de la ville. Il deviendra le contact direct de l'UNICEF France et assurera le lien en interne entre les services de la collectivité pour faire vivre la démarche sur le long terme.
- permettre la formation du référent VAE à la CIDE et au partenariat avec l'UNICEF France ;
- proposer la consultation des 6/18 ans au moins une fois au cours du mandat annuel ;

- promouvoir la démarche par la publication régulière d'informations spécifiques sur l'enfance et la jeunesse dans les supports de communication de la collectivité, de préférence en offrant aux enfants et aux jeunes la possibilité d'en témoigner eux-mêmes ;
- célébrer annuellement la Journée internationale des droits des enfants avec l'UNICEF selon des modalités à définir ensemble ;

ARTICLE 4 – PROGRAMME D' ACTIONS

En réponse au diagnostic établi par la Ville sur la réalité de l'enfance et de la jeunesse sur son territoire, à l'analyse de cette réalité multiple, à l'identification des besoins, attentes, et manques de cette population, la Ville et l'UNICEF France proposent qu'un certain nombre d'actions, de services et de réponses soient mis en place sur la durée de la convention dans les espaces de progrès suivants :

Thématiques identifiées comme prioritaires par la collectivité et l'UNICEF France :

- Fiche 1 – Le bien-être des enfants dans la ville et leur qualité de vie
- Fiche 2 – La non discrimination, l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté
- Fiche 3 – La participation citoyenne des enfants et des jeunes
- Fiche 4 – La sécurité et la protection
- Fiche 5 – La parentalité
- Fiche 6 – La santé, l'hygiène et la nutrition
- Fiche 7 – La prise en compte du handicap
- Fiche 8 – L'éducation
- Fiche 9 – Le jeu, le sport, la culture et les loisirs
- Fiche 10 – L'engagement pour la solidarité internationale

ARTICLE 5 – MODALITES

Les moyens proposés à la Ville pour faciliter la réalisation de ces objectifs spécifiques (fiche diagnostic) sont précisés en annexe.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Une fois intégrée dans le réseau des villes amies des enfants, la collectivité pourra :

- Utiliser le logo Ville amie des enfants sur ses propres supports de communication en respectant la charte graphique jointe au logo.
- Installer des panneaux d'entrée de Ville « Ville amie des enfants partenaire de l'UNICEF ». Elle devra s'assurer des autorisations nécessaires à cette installation avec les services municipaux ou départementaux concernés.
- Créer une page ou un espace Ville amie des enfants sur son site Internet et y insérer un lien avec le site www.villeamiedesenfants.fr
- Renseigner une fiche de présentation (en annexe) de la Ville destinée à alimenter le site www.villeamiedesenfants.fr

Il est expressément convenu que la collectivité ne sera pas autorisée à utiliser le logo UNICEF seul.

Pour faciliter la collecte d'informations, la suivie des actions des VAE et être en capacité d'élaborer des recueils sur les innovations sociales, la collectivité peut envoyer systématiquement à l'attention du Service des relations aux collectivités territoriales ;

- les publications d'information municipale ;
- les publications sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse chaque année (guide d'informations à destination des parents, des enfants et des jeunes, des évènements, etc.) ;
- des fiches actions/projets (en annexe) renseignées par le(s) service(s) organisateur(s) et à renvoyer par mail avec une photo chaque fois qu'un dispositif ou un évènement est mis en place en cours de partenariat ;
- les articles de la presse locale liés aux actions menées en direction des enfants et des jeunes.

ARTICLES 7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

La présente convention n'a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque à la Ville sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les noms, marques, logos, noms de domaine) de l'UNICEF et de l'UNICEF France, autre que les droits d'utilisation pour les supports prévus aux présentes.

Il est expressément convenu que la Ville ne pourra reproduire ou utiliser les marques de l'UNICEF, de l'UNICEF France ou du Comité Français pour l'UNICEF que pour l'exécution de la présente convention et uniquement en vue de l'apposition de ces noms, marques et/ou logos sur les documents nécessaires à l'exécution des présentes. Toute autre utilisation doit être soumise à l'autorisation préalable et expresse de l'UNICEF France.

Le sigle UNICEF ou Ville amie des enfants ainsi que toute référence à l'UNICEF, à l'UNICEF France, ou au Comité français pour l'UNICEF ne pourront être utilisés que dans des conditions telles, qu'en aucune manière il ne puisse être porté atteinte à l'image, à la réputation ou à la notoriété de l'UNICEF ou de l'UNICEF France.

Ainsi, il est expressément convenu que l'UNICEF France pourra s'opposer à toute communication, publication, diffusion ou message qui ne serait pas conforme aux dispositions de la présente convention et notamment à l'éthique de l'UNICEF.

La Ville ne pourra faire figurer le logo ou les noms UNICEF, UNICEF France, Ville amie des enfants ou Comité français pour l'UNICEF pour quelque cause que ce soit sur des documents à caractère commercial ou administratif et notamment : papier à lettres, bon de commande, facture, avis, etc.

ARTICLE 8 – SUIVI

Il sera procédé à une évaluation du niveau de réalisation des actions prévues ou engagées au terme du mandat de la municipalité. Un examen pourra être effectué en commun dans le cours du mandat.

ARTICLE 9 – DUREE

La présente convention, définissant les modalités de partenariat, est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de sa date de signature par la dernière des parties.

La date de fin de la présente convention ne pourra excéder le terme du mandat en cours (mars 2020 selon la réglementation actuelle).

ARTICLE 10 – ENGAGEMENT FINANCIER

La collectivité s'engage à adhérer à l'UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation d'élève à 200 € (deux cents euros) à partir de l'année de signature de la présente convention et pour la totalité de sa durée.

ARTICLE 11 – DENONCIATION DE LA CONVENTION

11.1 L'UNICEF France se réserve le droit d'émettre des réserves à la poursuite du partenariat et le cas échéant à y mettre fin dans le cas où la collectivité ferait volontairement preuve sur son territoire de manquements graves à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier en lien avec l'accès à l'éducation, la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services proposés aux enfants et aux jeunes par la collectivité.

La collectivité peut à tout moment dénoncer la présente convention et en avvertir l'UNICEF France par lettre recommandée avec AR sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

11.2 Pour tout litige relatif à l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. A défaut d'y parvenir, le litige sera porté devant les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Fait à Tonnerre, en deux exemplaires originaux

Le 30/11/2015

Pour la ville de Tonnerre



Madame le maire,


Dominique Aguilar

Madame Dominique AGUILAR

Maire

Pour l'UNICEF

Madame Michèle BARZACH

Présidente

Comité français pour l'UNICEF

PLAN D' ACTIONS ANNUEL

(Actions locales mises en place entre le comité départemental UNICEF et la Ville de Tonnerre)

Préambule :

En entrant dans le réseau Ville amie des enfants, la collectivité s'engage à faire vivre un partenariat local avec le Comité UNICEF de son département. Pour cela, les représentants de la Ville conviennent avec les représentants du Comité UNICEF départemental du contenu de ce partenariat et le formalisent en signant un plan d'actions annuel. Celui-ci est l'expression concrète des objectifs et des actions des spécificités de chacun.

Il est conseillé de faire un suivi et une évaluation des actions qui auront été réalisées pour convenir des ajustements éventuels et des modifications retenues pour le plan d'actions de l'année suivante.

Article 1 : Contenu du plan d'actions :

A – la Ville de Tonnerre apporte son concours au Comité Unicef de l'Yonne afin de :

1) Relayer les opérations proposées par l'Unicef et y participer :

- Nuit de l'eau (22 mars)
- Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)

2) Associer le Comité Unicef de l'Yonne aux manifestations de la ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- Semaine de l'enfant et de la famille
- Tonnerroise de l'Egalité et de la Solidarité
- Fêtes de quartiers
- Conseil municipal des jeunes

3) Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF départemental à la Convention internationale des droits de l'enfant vers :

- les établissements scolaires (*se référer à l'accord-cadre signé entre l'UNICEF France et le Ministère de l'Education Nationale*)
- les structures municipales accueillant des enfants et des jeunes Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Accompagnement Éducatif Péri scolaire (AEPS), Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), Point Information Jeunesse (PIJ), médiathèques
- les élus et les cadres de la ville
- les agents de la ville oeuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

4) Apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF :

- Relayer les campagnes de communication et d'information de l'UNICEF dans les publications municipales, site Internet et tout support de communication (campagne de recrutement de bénévoles, ventes de cartes et produits, articles sur la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), information sur la situation des enfants dans le monde,...)
- Organiser conjointement des actions de solidarité internationale : aider et faciliter la collecte de dons pour les situations d'urgence ou le programme « Unis, c'est facile ».
- Favoriser le développement des Programmes Engagements Jeunes de l'UNICEF France : Clubs UNICEF dans les collèges, Jeunes ambassadeurs dans les lycées et UNICEF Campus pour les étudiants.

5) La Ville de Tonnerre propose une aide matérielle au Comité UNICEF de l'Yonne.

B – Le Comité Unicef de l'Yonne s'engage auprès de la ville de Tonnerre à :

6) Réaliser des interventions sur l'UNICEF et la Convention internationale des droits de l'enfant en direction de tous les publics de la ville.

7) Soutenir et promouvoir au sein du réseau Ville amie des enfants les actions conduites par la Ville de Tonnerre.

8) Informer des projets conduits par l'UNICEF, en particulier les campagnes nationales liées à la promotion des droits de l'enfant.

9) Apporter son aide et ses conseils dans les projets, intéressant les domaines d'intervention de l'UNICEF, initiés ou développés par la Ville de Tonnerre.

10) Accompagner et conseiller les référents Ville amie des enfants, clairement désignés par la Ville.

11) Proposer son aide à la Ville pour l'organisation d'une rencontre annuelle des Villes amies des enfants du département.

Article 2 : Durée :

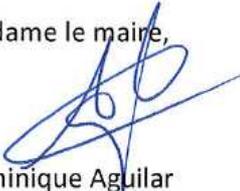
Le présent plan d'actions entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée d'un an. Il pourra faire l'objet d'une révision par l'une ou l'autre des parties et un bilan sera établi en fin d'exécution.

Fait en 2 exemplaires,

A Tonnerre, le 30/11/2015



Madame le maire,


Dominique Aguilar

Le Présidente du Comité Unicef de l'Yonne

Madame Joëlle BOUCHARD